



SNUipp-FSU

(fenêtres sur) cours . 09

Prix du n°: 0,60 € Imprimé par nos soins

Bulletin trimestriel de la section de l'Ariège du SNUippDirecteur de publication: J-M Rousset, 16 Av de Sibian 09000 FOIX
N°ISSN: 1264-8280 N°CPPAP: 0517 5 06800

Non, l'austérité n'est pas la solution !

Les salariés du public ou du privé qui se mobilisent contre l'austérité ont raison de le faire !

La FSU était mobilisée le 18 mars et le restera car nous ne pouvons accepter le chômage de masse, le blocage des salaires et les menaces sur le service public. Les conditions d'existence de millions de personnes se dégradent parfois dramatiquement.

À ceux qui nous disent qu'une grève coûte cher et qu'il ne faut pas en abuser nous répondons que ce qui nous coûte cher et nous coûtera encore plus cher dans l'avenir c'est l'inaction, c'est penser que les choses se feront sans nous. Depuis 4 ans le point d'indice qui détermine les salaires des fonctionnaires n'a pas bougé, le salaire net diminue avec l'augmentation des cotisations retraite, le pouvoir d'achat est en baisse, l'âge de départ à la retraite est repoussé...

Comment obtenir le dégel des salaires, une amélioration de nos conditions de travail, des postes à la hauteur des besoins, une revalorisation significative de la carrière des enseignants si l'on accepte la perspective de 50 milliards d'économie sur le service public avec le pacte de responsabilité ? Les milliards d'exonérations accordés aux entreprises en échange de créations d'emplois qui ne sont que des promesses privent l'état de toute marge de manœuvre budgétaire.

Laisser croire aujourd'hui que l'on défend les salariés et le service public en acceptant la cure d'austérité annoncée ne permet pas de préparer l'avenir. Pour nous, le syndicalisme ne peut servir de courroie de transmission pour faire accepter des mesures qui s'opposent aux intérêts vitaux des salariés. Être responsable aujourd'hui c'est dire la vérité, c'est être cohérent avec ce que nous avons défendu sous une autre majorité. Aujourd'hui comme hier, nous affirmons que cette crise n'est pas la nôtre, nous refusons de la payer !

Marc Faget

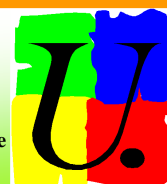
Déposé le 19 mars 2014

**Un geste individuel
au service du collectif !
Syndiquez-vous
c'est le moment**

SOMMAIRE

p. 2 et 3 dotation carte scolaire
P. 4 infos diverses Ariège
p. 5 à 7 compte rendu CAPD 25/02
P. 8 enquête prévision d'effectifs
P. 9 FOAD, allègement tâches administratives
P. 10 et 11 lettre des CPC/CPD
P. 12 bulletin d'adhésion

SNUipp-FSU 09 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix Tel 05 34 09 35 97
e-mail : snu09@snuipp.fr Site du SNUipp 09 : <http://09.snuipp.fr>



Dotation en postes : préparation de la rentrée 2014 en Ariège

$$- 3 + 3 = 0$$

Le comité technique académique du 16 janvier a réparti les 150 postes alloués à l'académie. Après les arbitrages de la Rectrice, l'Ariège s'est vu retirer trois postes pour la rentrée prochaine alors que les prévisions d'effectifs sont stables. Les représentants de la FSU ont dénoncé une dotation académique insuffisante. En effet, cette dotation ne permet pas de prendre en compte les spécificités des nombreux départements ruraux. L'augmentation démographique en Haute Garonne consomme la majorité des postes.

La FSU a porté la nécessité d'une dotation exceptionnelle. Face à cette situation les départements déficitaires ont alerté l'opinion publique et les élus sur les taxations en postes dont ils sont victimes.

Les élus se sont emparés de cette problématique en s'adressant au ministre. Les élus ariégeois ont annoncé par la presse que le ministre débloquait trois postes pour l'Ariège. Ainsi, la taxation de trois postes serait retirée amenant notre dotation à zéro. Il en est de même dans d'autres départements.

Le ministère reconnaît ainsi l'insuffisance de la dotation. Toutefois, le procédé interroge ! Des postes sont donc encore disponibles, comment sont-ils répartis entre les départements ? La transparence n'est pas au rendez-vous, ces postes auraient dû être répartis en toute équité lors du comité technique paritaire dans lequel siègent les représentants du personnel. La FSU est attachée au respect des instances démocratiques, indépendantes des influences et pressions de toute nature.

CARTE SCOLAIRE : ENCORE ET ENCORE ...

Décidément, je dois avoir un problème avec la carte scolaire...

Je ne sais pas vous, mais moi il y a des pratiques qui m'interrogent...

Pour la deuxième année consécutive certains départements de l'Académie dont l'Ariège bénéficient d'une dotation exceptionnelle de postes au moment de la carte scolaire, après la tenue du CTA.

Un poste l'an dernier ramenant la dotation départementale de -1 à 0 ; trois postes cette année ramenant la dotation de -3 à 0...

Et alors, pourrions-nous dire ? Il est où le problème ? Jamais contente celle-là...

Rassurez-vous, des postes en plus, c'est sûr cela fait du bien ou du moins lors de l'élaboration de la carte scolaire, cela fera un peu moins mal... Sans oublier cependant que ces quelques postes sont loin de compenser les pertes des années précédentes et ne pourront à eux seul permettre de mettre en œuvre la « politique refondée du gouvernement ».

Ça ne va pas bien être commode pour relancer les RASED, développer les « dispositifs de scolarisation des moins de 3 ans, du plus de maîtres que classes... », maintenir un nombre de remplaçants permettant d'assurer la continuité du service public et de relancer une formation continue digne de ce nom... et à minima de baisser significativement le nombre d'élèves par classe ! Non, pas gagné, gagné tout ça...

Mais bon, un ou trois en plus c'est mieux qu'en moins et rien c'est mieux que moins aussi...

Restons positif... mais ceci dit, sur la forme, sur le « comment ça se passe depuis 2 ans » ne serions-nous pas dans de drôles de pratiques ?

Ce que j'avais compris c'est que dans notre système, l'administration doit soumettre pour avis ses projets (concernant notamment l'organisation et le fonctionnement des services, la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) à des instances composées de personnes élues, habilitées et reconnues pour participer en toute connaissance de cause aux avis qui leur incombent.

Pour la carte scolaire c'est le CTA (Comité Technique Académique) qui doit être consulté par le recteur ou la rectrice. Donc la consultation se déroule, suite à quoi la rectrice (parce chez nous c'est une dame) donne une décision définitive. La rectrice, elle, pour construire ses projets, s'appuie sur des éléments transmis par le ministère notamment la dotation globale académique.

Sauf que depuis deux ans, les choses ne s'arrêtent pas là... après l'annonce des décisions, les politiques se saisissent de la situation et ainsi nos parlementaires élus départementaux en réfèrent directement au ministre qui répond et sort des postes de son chapeau... ah non pardon pardon... les postes sont ceux d'une réserve annuelle pour les cas d'urgence... Parce que vous ne le saviez pas mais le ministère a une réserve

secrète... qu'il utilise comme il l'entend... pourquoi nous récupérons 3 postes cette année, 1 l'année dernière, ça nous n'en savons rien, en tout cas au SNUipp on ne sait pas.... et pourquoi pas 15 ou 20 après tout...

D'aucun malveillant signifierait que ce sont peut-être des échanges de bon aloi politique... Non là c'est très malveillant !

Que nos élus politiques se préoccupent de soutenir le département n'est certes pas reprochable bien au contraire.

Mais tout cela n'est pas très transparent. Tiens pour le Lot par exemple, les copains passent de moins 8 postes à moins 4 postes et pourquoi pas à 0 eux aussi... Hein ?

Cette manière de faire, où des choses se jouent à notre insu et en dehors de tout cadre règlementaire, dans le cabinet du ministre, me fait penser, mais vous allez dire que j'exagère, oui peut-être... bien que... me fait penser au système moyenâgeux des baronnies où tout seigneur allait contre bons et loyaux services, monnayer quelques droits et avantages...

En plus de n'être pas transparent, est-ce bien équitable ? Supposons que tous les parlementaires de tous les départements demandent à être reçus par le ministre pour modifier les décisions concernant les dotations... Ben ça va faire du monde dans les couloirs et puis la réserve secrète, elle a intérêt à être suffisamment conséquente... Et la solidarité dans tout ça ? Je lisais récemment un article de Boris Cyrulnik à paraître qui explique que le manque de solidarité dans notre culture génère, participe de l'insécurité dans laquelle se construisent, « se déconstruisent » à vrai dire certains enfants. Et bien moi, pour moi c'est un peu pareil avec cette manière de faire, elles génèrent de l'insécurité voire du danger pour notre collectif, pour nos principes démocratiques... les pratiques dérogatoires semblant se substituer aux règles de droit...

Ainsi, cette pratique me semble jeter le discrédit sur l'existence même des instances, d'une CTA, puisque tout se joue après ; voire même le discrédit sur la rectrice puisqu'apparemment on peut, si on est bien placé, contourner allégrement ses décisions... Alors ça sert à quoi d'avoir des recteurs, des rectrices ? Moi je serai rectrice, ça ne me plairait pas trop tout ça... Mais bon je ne suis pas rectrice.

Si je me permettais, je dirais même que cela jette le discrédit sur le ministère lui-même. Oh là là ! Parce que, quand même, là nous ne sommes pas dans le cas d'une urgence...une urgence c'est quand tout à coup de façon imprévisible par exemple il y a une hausse d'effectifs conséquente dans un département et que là oui il faut pallier... bien que les hausses imprévisibles ça voudrait dire que tous ceux qui sont chargés de faire des prévisions, ils se sont vraiment trompés... mais bon admettons.

Dans le cas présent, ce n'est pas une urgence ce serait plutôt une erreur importante dans l'attribution des dotations académiques et même plusieurs erreurs... Ils font quoi alors au ministère ?

S'il y a les moyens, pourquoi le ministère ne les donne pas tout de suite ?

En plus j'ai des preuves, oui oui...

Dans un courrier adressé à un parlementaire de notre académie, le ministre lui-même dit (je cite) : « Cependant, dans une académie comme la vôtre, fortement marquée par le contraste démographique entre la Haute-Garonne qui gagne près de 2700 élèves et (...votre département) qui devrait perdre quelques effectifs, les premières esquisses de dotation de postes ont généré des inquiétudes, que vous m'avez relayées à l'assemblée nationale, puis au Ministère lorsque vous avez été reçu ».

Là vous lisez comme moi, cela veut bien dire qu'au ministère on connaît exactement la situation « singulière » de l'Académie de Toulouse ... mais qu'on n'en a pas tenu compte... qu'on attend qu'on vienne demander peut-être... et en plus que la décision de la rectrice n'en est pas une puisque elle est qualifiée d'esquisse... Oups ! Moi je ne serais vraiment pas contente... mais bon je ne suis pas... et du coup la CTA, alors elle, elle ne sert à rien, peut-être qu'on pourrait la supprimer...

Alors qu'en conclure ? La réserve secrète c'est juste pour calmer ceux qui ne sont pas contents et le disent ? C'est pour remercier certains plutôt que d'autres ? C'est pour montrer combien on est à l'écoute ? Si personne ne demande, c'est pour faire quelque économie ?

Personnellement je ne trouve pas cette pratique très démocratique mais plutôt... Bon stop, là je vais devenir malveillante... En ces temps où les orientations politiques sont quelque peu floues, je préférerais vraiment que l'on fasse fonctionner les instances qui garantissent transparence et équité ! Cela pourrait me rassurer pour l'avenir...

Nadine FRANCOIS, membre du Conseil syndical du SNUipp-FSU 09



Infos diverses

Réunion d'information syndicale Ouvverte à tous

Mercredi 23 avril 14h - 17h

- **Nos conditions de travail :**
FOAD, rythmes, accueil du handicap,
chantiers métiers
- **Le mouvement :**
informations et conseils

Réunion de droit pouvant être récupérée sur le temps d'animation pédagogique ou de concertation.

Résultats des permutations nationales

Les chiffres ariégeois

- 13 collègues quittent le département (sur 42 demandes) dont 5 obtiennent la Haute-Garonne (barème minimum 610).
- 19 collègues intègrent le département.

Tous les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction peuvent faire des demandes d'ineat d'exeat. Le SNUipp a demandé qu'une circulaire spéciale soit envoyée aux personnels. Date limite pour demander son exeat de l'Ariège : 30 avril.

Préparation de la rentrée 2014 Ouvertures/fermetures de classes Envoyez nous vos effectifs

Les instances préparant la carte scolaire (CTSD et CDEN) se réuniront après les élections municipales, les 9 et 16 avril certainement.

Si vous pensez être en situation d'ouverture ou si vous craignez une fermeture, complétez notre enquête afin de nous communiquer vos effectifs.

Nous en avons besoin afin de défendre au mieux chaque situation avec tous les arguments nécessaires.

Enquête en page 8.

Coup de ciseaux sur le CESU

L'État peut verser aux agents bénéficiaires qui en font la demande une prestation d'action sociale interministérielle d'aide à la garde de leurs enfants de moins de six ans, sous forme de chèques emploi service universel (CESU). Le CESU, c'est du pouvoir d'achat en plus!

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/action-sociale-8>

Pour 2014, afin d'accompagner une baisse de plus de 10% des crédits de l'action sociale interministérielle, la troisième tranche de la prestation « CESU - garde d'enfant moins de 6 ans » (aide de 220 €) qui concernait 40% des bénéficiaires a été purement et simplement supprimée, malgré l'opposition des organisations syndicales, notamment de la FSU.

Aujourd'hui, bon nombre de dossiers ne rentrent plus dans les critères d'éligibilité alors même que la mise en place des nouveaux rythmes a induit beaucoup d'entre nous à trouver un mode de garde le mercredi matin (voire toute la journée). C'est notre pouvoir d'achat qui est ainsi indirectement ponctionné.

Dans le même temps, les demandes de temps partiel sur autorisation sont étudiées à la loupe par l'administration.

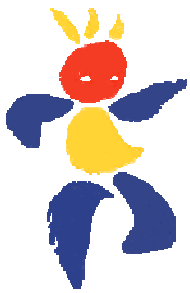
On comprend mieux pourquoi la fonction publique d'État a été ciblée comme le « *parent pauvre* » de l'action sociale dans le monde du travail.

Une raison supplémentaire pour se mobiliser lors de la grève interprofessionnelle du lundi 18 mars ! A l'heure où l'Administration nous rappelle à nos obligations en cette période électorale, il serait peut-être temps de lui rappeler nos droits et de les défendre !

A Télécharger (suite à la nouvelle circulaire de référence du 30 décembre 2013 relative à la prestation d'action sociale interministérielle CESU - garde d'enfant 0/6 ans):

[les nouveaux taux : la fiche technique du CESU](#)





(La lettre des délégués)

N°3
mars
2014

Compte rendu de la CAPD du mardi 25 février 2014

Madame Clarac, secrétaire générale, excuse Madame Costantini inspectrice d'académie retenue ce jour à Toulouse ainsi que trois IEN sont excusés. Ceci est dommageable pour le bon fonctionnement du paritarisme.

Le SNUipp-FSU excuse l'absence d'un de ses membres qui n'étant pas remplacé n'a pu siéger ce jour.

Présents pour l'administration : Mme Clarac, Mme Lesage, Mme Gaie, M. Maury, M. Bôné

Pour le SE-Unsa : Mme Gonzales, Mme Dejean

Pour le SNUipp-FSU : Mme Bronner, Mme Miralles, M. Faget.

Le SNUipp-FSU assure le secrétariat adjoint.

Déclaration préliminaire des représentants du personnel.

Au sujet de la grève du 18 mars

Compte tenu des vacances il faut anticiper le dépôt des déclarations d'intention préalable. Il faut que tout soit arrivé le samedi 15 mars minuit.

Demandes de mise en disponibilité

14 demandes dont 12 renouvellements : 8 sur autorisations et 6 de droit

3 demandes de réintégration

2 situations en attente de réponse des personnels

Toutes les demandes sont accordées. L'administration fait remarquer que même les demandes sur autorisation sont accordées. Le SNUipp estime que cela est une bonne chose pour les personnels.

Etude de la circulaire du mouvement

Modifications apportées suite au groupe de travail du 20 février.

- L'administration refuse de remettre comme règle l'impossibilité d'être déclassé plusieurs années lors de la 2^{ème} phase d'ajustement, sous prétexte de se donner de la flexibilité. Cela est une demande du SNUipp.

- Le SE a proposé après le groupe de travail qui s'est tenu le 20 février un ajout qui n'a donc pas pu être débattu. En cas de fermeture d'une classe la règle dit que c'est l'enseignant dernier arrivé qui subit la mesure de carte scolaire. Le SE propose d'écrire que s'il y a entente au sein de l'équipe l'administration peut prendre en compte une autre

proposition pour décider qui va quitter l'école. Sur la forme, cette proposition de modification d'une règle importante a été soumise par le SE à l'administration après le groupe de travail. Les délégués du SNUipp- FSU pourtant majoritaires n'en n'ont pas été informés. Nous sommes mis devant le fait accompli en CAPD. Sur le fond, cette proposition qui peut sembler à priori favorable aux équipes et aux personnels en introduisant de la souplesse pourrait se retourner contre les personnes dans certaines situations. Elle peut exposer des collègues à des pressions pour trouver un « volontaire » au départ. Cette possibilité (entente entre l'équipe en cas de fermeture) existe pour les RPI mais elle est liée à des organisations géographiques particulières et au fait que le RPI soit considéré comme une seule école dans ce cas. Le SNUipp-FSU demande que cette proposition ne soit pas inscrite dans la circulaire du mouvement afin de prendre le temps de prolonger la réflexion.

- Les deux syndicats s'opposent à nouveau au profilage des directions d'école de 10 classes et plus ainsi que celles des zones ECLAIR et RRS. L'administration maintient ce choix demandé par l'académie.

- Cette année encore, les postes à profil doivent être notés en vœu 1. Le SNUipp et le SE demandent de la souplesse pour cette règle : les collègues doivent pouvoir classer ce vœu dans l'ordre de leur préférence. L'administration répond qu'elle respecte ainsi les recommandations académiques.

- Menace confirmée sur les BFC qui deviendraient tous TR. Cela sera débattu en CTSD dans le cadre des mesures de carte scolaire.

- L'administration a modifié le paragraphe au sujet de l'indemnitaire en éducation prioritaire comme nous l'avions demandé car le dispositif pourrait changer.

- Le paragraphe sur l'enseignement des langues vivantes enseignées dans les écoles ne laisse plus apparaître l'existence de postes fléchés. Il est remplacé par des indications sur l'enseignement des langues vivantes pratiqué dans les écoles.

- Dates d'ouverture du serveur (sous réserve) du 22 avril au 16 mai

Les instances traitant de la carte scolaire se tiendront pour le CTSD 9 avril et le 16 avril pour le CDEN (dates à confirmer). Les deux organisations

syndicales demandent que les instances paritaires ne se tiennent pas le mercredi.

Congés pour formation professionnelle pour l'année 2014/2015.

Le contingent alloué à l'Ariège n'est pas connu.

L'administration communique aux représentants du personnel l'état des demandes.

10 demandes dont 3 pour continuité ou prolongement, 2 renouvellements de demande, 5 premières demandes.

La répartition sera faite lors de la CAPD de mai/juin.

Information diverses :

- 3 demandes de réintégration à temps plein.

Le SNUipp-FSU soutient la demande d'une enseignante d'annuler sa reprise à temps plein. L'administration a fait une première réponse négative. En l'absence de la DASEN et de l'IEN concerné, la discussion ne peut aller plus avant. La collègue fera un recours gracieux.

- 2 demandes de temps partiel de droit accordées (suite à congé maternité ou parental).

- Refus d'autorisation pour formation syndicale : l'administration informe la CAPD que 7 demandes de congés pour formation syndicale (stage organisé par la FSU) ont été refusées. Les services ont fait le maximum afin que les collègues puissent partir mais la situation du remplacement est difficile dans la période. 3 personnels brigades ont vu leur refus signifié la veille ou le matin même. Le SNUipp-FSU note que l'administration a fait en sorte que les collègues puissent participer au stage malgré le contexte. Néanmoins, sur la forme on ne peut accepter que des refus soient signifiés la veille ou le matin du stage.

Questions diverses du SNUipp-FSU

- Temps partiels sur autorisation : les conditions de l'entretien avec les IEN ont surpris des personnels. Nous demandons des explications sur la demande de signature d'un document de synthèse de l'entretien.

Réponse : les personnels ont été reçus pour leur exposer les contraintes de services et avoir connaissance de leurs motifs de demandes. En dégageant les grands groupes de situations cela facilitera les décisions de l'inspectrice d'académie. Des collègues semblaient satisfaits de cet entretien. La signature permet juste de formaliser ce qui a été dit lors de l'entretien avec accord des intéressés. Cela n'a pas de lien avec les demandes réglementaires et ne sera dans le dossier de temps partiel.

- Comment s'effectue la mise en place du dispositif FOAD (Formation Ouverte A Distance) et avec quel calendrier ?

Réponse de Mme Lesage pour l'administration :

Une réunion avec tous les formateurs du département vient d'avoir lieu. Il y a un groupe de pilotage officiel et réglementaire sur le département pour la mise en place de la FOAD. Il y a eu des formations à destination des formateurs pour la mise en œuvre des nouvelles modalités de formation.

1^{er} module de formation (3h) : « apprendre à se former à distance ». Il sera complété par la mise en place d'une classe virtuelle. Démarrage deuxième quinzaine de mars. Chaque enseignant aura trois semaines pour parcourir le module sur la plateforme M@gistère (voir la lettre flash). Il s'agit d'une simple consultation. Les enseignants seront sollicités sur leur boîte professionnelle dans les prochains jours. Une première vague de 5 groupes le 24 mars. Une deuxième vague à compter le 31 mars, 3^{ème} vague le 7 avril. Un forum sera fonctionnel. Le premier objectif est que chacun puisse se connecter (télécharger le logiciel et résoudre les éventuels réglages et problèmes techniques). Les groupes seront faits par ordre alphabétique des enseignants de tout le département. Dans les 3 semaines il y aura une classe virtuelle d'une heure avec rendez-vous avec le stagiaire. Deux personnes ressources sont affectées à chaque groupe pour une aide technique et pédagogique.

Question : comment fait-on si nous n'avons pas de matériel informatique. Tous les accès sont possibles dans les écoles. Les plateformes TICE et les sites de circonscriptions seront accessibles. Le CDDP a acheté des micros pour les enseignants qui seraient en difficulté. Le SNUipp demande s'il y aura un plan de financement.

Tous les enseignants de l'ASH seront invités mais ils n'ont pas d'obligation réglementaire.

Un 2^{ème} module comportera une entrée didactique pour tous les cycles.

Lire en page le point de vue des CPC/CPD du département.

- Contrat en CDI pour les AVS. Quel sera la mise en œuvre de cette disposition sur le département ? Combien de personnes sont concernées pour combien de postes possibles ?

Réponse : il y a actuellement 5 CDD permettant à des AED ayant fait leurs 6 ans d'attendre la CDisation (mesure transitoire). Il n'y a toujours pas de disposition réglementaire pour les transformer en CDI. 13 AVS AED arrivent en fin de contrat cette année. Il n'y a toujours pas de modalité ni de calibrage pour l'instant.

- Retard d'inspection : une enseignante partant à la retraite en septembre 2014 n'a pas été inspectée dans les temps alors qu'elle était promotable. De fait elle n'a pas eu la possibilité de changer d'échelon cette année. Cette personne avait pourtant demandé son inspection. Par conséquent sa pension de retraite sera plus faible.

Réponse : l'administration prend connaissance du nom de la personne et va étudier son dossier. Le SNUipp-FSU précise que d'après ces informations il y aurait un traitement inéquitable par rapport aux autres personnels en terme de promotion.

SE-Unsa demande s'il y a possibilité de faire des ineat dès maintenant car des enseignants en disponibilité et vivant en Ariège peuvent prendre un poste très vite au regard de la situation dans le département. L'administration répond que pour l'instant il n'y a pas de possibilité d'ineat. La DASEN a interrogé la rectrice pour recruter des contractuels ou faire des ineat. Réponse négative car l'académie est toujours en surnombre de 150 personnels. Cependant il y a des demandes pour l'Ariège en interne dans l'académie. La DASEN va demander des autorisations de permutations au sein de l'académie pour 2 situations.

FLS (Français Langue Seconde) et APC : le SE demande à nouveau qu'une collègue soit dispensée d'APC car elle est la seule à la faire dans l'académie. Pour l'administration des itinérants FLS dans les départements font les APC. Dans le texte rien n'autorise les FLS a ne pas faire d'APC.

Date de la journée de solidarité. Proposition de l'administration : deux mercredis après-midi dont un le dernier mercredi de l'année. C'est la DASEN qui décide sur le département. Les deux syndicats demandent une dispense pour cette journée de solidarité car les enseignants ont fait suffisamment d'heures supplémentaires dans l'année. Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à cette journée qui pèse exclusivement sur les salariés en supprimant un jour férié sans que l'on sache ce que cela rapporte. Le SNUipp-FSU demande de la souplesse si pas de dispense : les enseignants doivent pouvoir choisir les moments où effectuer ces 5h15 entre les vacances de printemps et juillet. Dans un courrier la DASEN nous a informés de son arbitrage : la dispense n'est pas accordée mais la souplesse est possible. Les enseignants donneront un tableau du réalisé qui sera signé par les IEN.

2^{ème} journée de prérentrée : 1^{er} journée le 29 août quand sera la 2^{ème} journée ? La DASEN a opté pour le jeudi 28 août à la place de 2 mercredis après midi.

Marc Faget, Agnès Bronner, Odile Miralles

« Service des remplaçants et des postes fractionnés » à la rentrée : des évolutions

Le ministère a reçu le SNUipp-FSU au sujet des ORS (Obligations Réglementaires de Service) des personnels remplaçants et compléments de service affectés sur plusieurs classes ou plusieurs écoles.

Un nouveau texte est en préparation pour cadrer leur service notamment dans le cadre de la réforme des rythmes qui introduit 9 demi-journées de durées inégales. Il devrait être présenté prochainement aux organisations syndicales dans le cadre du groupe métier n°5 sur les PE.

Dans la première version du décret, le SNUipp avait fermement dénoncé la possibilité de faire travailler les remplaçants les mercredis et les samedis au cours d'une même semaine ainsi que le risque d'annualisation complète des horaires, les enseignants devant récupérer sur l'année à la fois quand ils font plus ou moins de 24 H.

Le SNUipp a fait évoluer ces 2 désaccords inacceptables :

Le service hebdomadaire ne pourra comprendre à la fois le mercredi et le samedi.

La récupération ne se fera qu'en cas de dépassement des 24 heures hebdomadaires de service. Il ne sera pas tenu compte des semaines de sous service. Pas de décompte et aucune récupération en deçà de 24 H. Ce sera au bénéfice des enseignants.

Le SNUipp a également exigé que soient précisés :

La récupération se fait sur le temps d'enseignement (et pas sur les 108h)

L'organisation du dispositif doit être transparente, équitable et concertée : Non seulement, les collègues concernés doivent être consultés mais un suivi et un bilan doivent être présentés régulièrement par l'administration en CAPD afin d'éviter tout arbitraire et abus.

Attentif à nos arguments, le ministère doit nous faire de nouvelles propositions.

Allègement de service pour collègues affectés sur plusieurs écoles comme dans le second degré :

Le SNUipp a fait la demande que les enseignants - compléments de service - affectés sur plusieurs écoles puisse bénéficier d'un allègement de service comme c'est le cas dans le second degré (allègement d'une heure si affectation dans deux établissements de communes différentes ou dans trois établissements) et qu'à minima, ils soient dispensés des 36 H annuelles d'APC.

Formation des enseignants en ligne : questions techniques, éthiques et pédagogiques



Mise en route laborieuse

Le démarrage de la formation en ligne M@gistère connaît quelques ratés. Au-delà des difficultés techniques initiales, le SNUipp-FSU est intervenu fermement auprès du ministère pour faire respecter la confidentialité et a obtenu que l'identité des utilisateurs ainsi que les durées de connexion n'apparaissent plus. Mais c'est bien une réflexion de fond sur les modalités et les principes de ce nouveau type de formation qui doit s'engager. Le SNUipp a demandé que le ministère garantisse toute la transparence et la concertation nécessaire autour des contenus de M@gistere.

Ce dispositif ne peut se substituer à une formation continue de qualité avec des stages remplacés.

En Ariège, les conseillers pédagogiques s'adressent aux collègues

Vous trouverez en pages 10 et 11 une lettre ouverte aux enseignants rédigée par tous les CPC et CPD du département.

Ces collègues par le biais des deux syndicats représentants du personnel à la CAPD ont souhaité s'adresser aux enseignants sur la mise en place de la FOAD (Formation Ouverte A Distance).

Direction et fonctionnement de l'école. Tâches administratives : alléger maintenant !

Le SNUipp-FSU s'adresse au ministre pour lui demander que l'allègement des tâches administratives liées à la direction et au fonctionnement de l'école soit effectif dès la rentrée prochaine.

« De nombreuses tâches administratives, notamment la multiplication des enquêtes, viennent alourdir le travail des directeurs d'école et les détournent ainsi de leur mission première d'animation pédagogique et d'organisation de l'école. »

Le premier objectif est d'alléger ces tâches, soit en les simplifiant, soit en les supprimant. » C'est, mot pour mot, une des conclusions tirées par le ministère à l'issue des discussions sur le chantier « *Direction d'école* ». Mais alors qu'un groupe de travail ministériel, décliné dans les départements, devait se mettre en place dès janvier afin que des mesures concrètes de simplification puissent intervenir à la rentrée 2014, aucun calendrier de travail n'a encore été proposé et aucune réunion ne s'est tenue à ce jour. Recueil par les IEN d'informations dont les Inspections académiques disposent déjà ; gestion non maîtrisée par l'administration de la communication Internet ; demandes infondées des municipalités ; multiplication des « *tableaux de bord* » et « *états de présence* » pour ne prendre que ces quelques exemples : autant de tâches qui pourraient être simplifiées, voire supprimées.

La demande d'allègement des tâches administratives est pourtant une des priorités affichées par les directrices et les directeurs. « *Avec des temps de décharge encore insuffisants pour la plupart d'entre eux, ils font vivre une équipe pédagogique, assurent les relations avec parents et partenaires de l'école, organisent le travail des intervenants* » rappelle le SNUipp-FSU dans une adresse à Vincent Peillon, lui demandant que se tiennent enfin les groupes de travail promis, tant il y a urgence à concrétiser cette simplification et ce, dès la rentrée prochaine. Réponse rapide attendue... Il n'est que temps !

En Ariège, les délégués du SNUipp-FSU ont déjà demandé la tenue d'un groupe de travail départemental sur un allègement des tâches administratives. La DASEN attend pour l'instant la mise en place d'un groupe national.